Image not found or type unknown

calcul de l'impôt sur le revenu

Par **Phara**, le **23/05/2020** à **13:07**

Bonjour,

Voici les données du problème

Pensions de retraite 2019 : 48 012 €

abattement général (sauf erreur de ma part) 3 850 €

Produits financiers 1 774 €

Pour mémoire produit financiers avec abattement 9 600 €

Revenu imposable donc (sauf erreur de ma part) 45 936 €

soit un QF de 22 968 €

Selon le barème nous serions redevables d'un impôt de 3 613 €

Or l'impôt estimé (avant crédit d'impôt) par l'Administration (sur notre pré-déclaration internet) est de 3 504 €

Ecart 109 €

Voyez-vous une explication ?

Par avance je vous remercie

P.

Par **youris**, le **23/05/2020** à **13:24**

bonjour,

comme vous l'indiquez, c'est une estimation donc pas le montant définitif de l'impôt.

salutations

Par **miyako**, le **23/05/2020** à **13:42**

Bonjour,

La différence vient peut être d'un crédit d'impôt sur vos revenus financiers .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **23/05/2020** à **13:50**

Bonjour

...Pour ma part, cela provient d'un trop perçu via le prélèvement à la source, alors que les mesures voulues par le président font que la majorité des foyers fiscaux devraient connaître une diminution de leur impôt sur le revenu...

On sait par exemple que pour 12,2 millions dans la première tranche du barème (14%), le gain moyen est de 350 euros et pour 4,7 millions de foyers (jusqu'à 250 euros pour un couple).

Par **Visiteur**, le **23/05/2020** à **13:54**

Bjr@tous

j'ai terminé ma déclaration et je suis égalemen,t concerné, très peu d'IRPP cette année et plus du tout de taxe d'habitation. Merci aux décideurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés